ACADÉMIE TOULOUSAINE DES ARTS & CIVILISATIONS D'ORIENT

MUSÉE GEORGES LABIT 17 rue du Japon - 31400 - Toulouse – France

Association culturelle loi 1901 d'intérêt général, déclarée le 22 Septembre 1992 Préfecture de la Haute-Garonne - Association n°W31 3008749 - J.O. du 15 Octobre 1992 Habilitée par la Direction Générale des Finances Publiques en date du 11 Juin 2008 (Art. 200 et 238 bis du CGI)



Site Internet : https://www.atao-toulouse.fr
Téléphone : 06 22 26 38 47 – E-mail : atao.culture@orange.fr

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 4 MARS 2024

CONVOCATION

Vous êtes invité(e)s à prendre part à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Académie Toulousaine des Arts et Civilisations d'Orient, qui aura lieu <u>le lundi 4 mars 2024 à 16 h précises</u> dans la Salle Osète (1^{er} étage), Espace Duranti, 6 rue du Lieutenant-Colonel Pélissier, 31000 Toulouse.

ORDRE DU JOUR

Modification de l'article 10.1 des statuts actuels de l'ATAO (modifiés le 15 février 2022).

10.1 L'association est dirigée par un Conseil d'administration composé de 5 à 12 membres élus pour 4 années par l'Assemblée Générale. Les membres sont rééligibles. Nul ne peut faire partie du Conseil d'Administration s'il n'est pas majeur.

Cette modification vise à permettre de porter à 10 au minimum et à 15 au maximum le nombre d'administrateurs au sein du Conseil d'Administration.

Si vous êtes dans l'incapacité d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire, merci de vous faire représenter par une personne de votre choix en remplissant le pouvoir ci-dessous et en l'envoyant par internet à : atao.culture@orange.fr ou par courrier à : ATAO, 2 rue du colonel Rémy appt 9, 31200 Toulouse.

	POUVOIR			
Monsieur, Madame				
Désigne Monsieur, Madame				
Pour le/la représenter, prendre part aux Extraordinaire du 4 mars 2024 de l'ATA	décisions et aux votes de l'Assemblée Générale O.			
À	Signature (précédée de « bon pour pouvoir »)			